

DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE  
EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de  
membres En  
exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9  
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PRADEL Christian

Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice

Absentes : Mme PERRIN Emilie donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice

Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Monsieur le -Président rappelle le cadre juridique du Débat D'orientation Budgétaire :

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement. S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

Considérant la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 qui a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Étape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif. Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui ne concerne pas le CCAS de Vindry sur Turdine. Le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus tel que le CCAS.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget.

Monsieur le Président expose à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale le rapport d'orientation budgétaire et le contexte de l'élaboration du budget 2023. Le résultat de l'exercice 2023 pour le CCAS sera excédentaire de 2 889,08€ et en cumul avec les réserves budgétaires de 7 669,02€.

01/01/CCAS-  
DL2024

**OBJET :**  
Débat  
d'orientation  
budgétaire

Pour mémoire, le CCAS a financé 107 bons d'achat (valeur nominale de 25€), 209 repas pour les 4 sites, 20 goûters et 219 colis. Il est noté que les résidents des tilleuls ont bénéficié du repas de Noël. Aussi, se pose la question du maintien des repas/ goûters des aînées avec animation sur les 4 sites des anciennes communes, et nous avons déjà évoqué la possibilité de convier les habitants de Dareizé à ceux de Saint Loup ? Les heures effectuées par la direction du CCAS pour le compte du CCAS donnent lieu à un reversement pour le bénéfice de la Résidence Autonomie à hauteur de pratiquement 15 heures hebdomadaires. Nous enregistrons plusieurs demandes de subvention des associations pour 2024. En 2023 ont été attribués 8 195€ pour 7 associations. A l'appui de l'analyse des besoins sociaux de la commune de Vindry sur Turdine, le CCAS souhaite poursuivre sa politique en matière sociale et notamment ses aides. Pour mémoire, il a été accordé 406.58 € de secours d'urgence pour 9 bénéficiaires. Le CCAS n'a pas de dette en cours et ne pratique pas l'investissement.

Concernant la Résidence Autonomie, un Contrat Pluri Annuel d'objectif et de moyen a été signé en 2021. Un budget Base Zéro a été transmis et validé par le département qui permettra d'équilibrer notre futur EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) ; un EPRD provisoire sera transmis en même temps que le Budget primitif du CCAS. Le Résultat de l'exercice pour la Résidence devrait être de 32 650€ (avec une subvention de 58 100€). Une augmentation des tarifs 2024 sera nécessaire.

Il serait envisagé pour 2024 de demander une subvention à la commune de 60 000€ au titre du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité décide :

De prendre acte par un vote, du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024, relatif au Centre Communal d'Action Sociale, présenté dans le document joint en annexe et qui a servi de support au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication le

**Le Président,**  
**Christian Pradel**



DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de  
membres En  
exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9  
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre ,le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PRADEL Christian  
Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice

Absentes : Mme PERRIN Emilie donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice

Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

01/01/RA-  
DL2024

Monsieur le Président présente les éléments de la Tarification 2024 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls de Vindry s/Turdine issue de l'arrêté du Président du Conseil Départemental et demande au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de délibérer.

Il est proposé en

OBJET :  
**Prix de journée  
2024**

Section de fonctionnement :

Masse Budgétaire Hébergement 320.795,02€

Prix de journée autorisés par les services du Département suivant arrêté du Président N° ARCD-DAPAH-2024-0031

- F1 25.90 €
- F1 bis 28.76 €
- F1 bis couple 31.63 €

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité

:

- Accepte les décisions du Conseil Départemental du Rhône qui autorise une Masse budgétaire Hébergement de 320.795,02€ pour le budget de fonctionnement.
- Accepte les prix de journée fixés par le Département du Rhône comme cités ci-dessus pour l'année 2024.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Président,  
C.PRADEL

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
Le Président,  
C. PRADEL





DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de  
membres En  
exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9  
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre ,le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PRADEL Christian  
Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice

Absentes : Mme PERRIN Emilie donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice

Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

02/01/RA-  
DL2024

Le Président présente l'évolution du coût de la prestation des repas délivrés dans le cadre de notre marché par la société SER.  
Après avoir mené une phase de concertation, il convient donc de fixer le prix des repas pour l'année 2024.

OBJET :  
**Prix des repas  
2024**

Il est proposé :  
Repas midi : 6.90€  
Repas du soir : 3.64€  
Repas invité : 9.06€

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré :

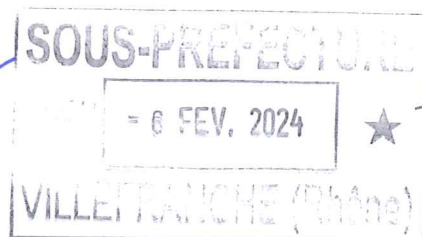
- Fixe le prix du repas comme énoncés ci-dessus
- Dit que crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,

Président,  
C.PRADEL

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
Le Président,  
C. PRADEL





EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de  
membres En  
exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9  
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PRADEL Christian  
Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice

Absentes : Mme PERRIN Emilie donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice  
Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

03/01/RA-  
DL2024

OBJET :  
**Avenant  
convention  
archivage CDG  
2024**

Monsieur le Président explique que nous disposons d'une convention avec le CDG à qui nous avons confié la mission d'archivage.

Il devient nécessaire d'ajuster la durée de l'intervention par rapport au volume du fonds d'archives à traiter selon les besoins du CCAS.

La durée de la mission initialement fixée à 2 jours par an pendant la durée de la convention est réduite à 1 jour à partir du 1 janvier 2024

Il convient d'autoriser Le Président à signer l'avenant à cette convention.

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant de la convention archivage ci-joint
- Dit que crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Président,  
C.PRADEL

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
*Le Président,*  
C. PRADEL





DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de  
membres En  
exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9  
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PRADEL Christian  
Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice

Absentes : Mme PERRIN Emilie donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice  
Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

0./01/RA-  
DL2024

Monsieur le Président présente les éléments du devis établi pour le renouvellement du contrat de location du photocopieur qui arrive à échéance.

Après mise en concurrence, il apparaît que la solution proposée par la Société Abisse est plus avantageuse :

OBJET :  
**Contrat  
Location  
photocopieur  
Société Abisse**

Location : 180€ TTC / TRIMESTRE (soit 150€ HT/TRIM) inclus 30 000 copies NB et 3 000 copies couleur à l'année.

Si dépassement du volume annuel, le prix de la copie supplémentaire est de 0,0049€ HT/copie NB et de 0,049€ HT/copie couleur.

De plus, pour la partie contrat de connexion (Abisse +), la première année une remise de 50% est octroyée.

Il convient d'autoriser Le Président à signer l'avenant à cette convention

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité

:

- Autorise le Président à signer le contrat de location
- Dit que crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
*Le Président,*  
C. PRADEL

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Président,  
C. PRADEL

